

NOTE D'INFORMATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET BUDGETS PRIMITIFS 2018

CC du 28/03/2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des établissements publics.

Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté d'agglomération.

➤ Vote du Compte Administratif 2017

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2017. Cette note présente l'ensemble des budgets : le principal, les deux budgets annexes eau et assainissement, ainsi que les quatre budgets annexes de zones.

• **Le Compte Administratif 2017 consolidé des budgets principal, eau, et assainissement**

L'exercice 2017 s'est clôturé avec un résultat cumulé consolidé de fonctionnement (excédent comptable) de 14,09 M€. Cela représente 12,31% du budget global de fonctionnement. Il convient de soustraire de ce résultat excédentaire 3,56 M€ de déficit d'investissement (1068) ramenant ainsi l'excédent de fonctionnement à 10,52 M€. Ce solde sera entièrement reporté aux budgets 2018.

En matière d'emprunt, l'année s'achève sur un volume emprunté de 8,6 M€ portant le capital restant dû à la fin de l'année à 36,11 M€, soit 14,6 ans de remboursement.

Les éléments les plus remarquables du compte administratif 2017 résident dans la réalisation d'un volume important d'investissement (34,17 M€) et dans l'évolution significative des dépenses de fonctionnement liées, particulièrement, à l'exercice de la compétence déchets depuis le 1/1/2017.

Les produits ont été titrés à hauteur de 87,34 % des crédits ouverts, les charges ont été mandatées à hauteur de 81,17 %. Ces pourcentages traduisent un niveau significatif d'exécution budgétaire qui se différencie nettement selon les budgets et les sections.

	Investissement		Fonctionnement
	Mandaté	Mandaté + reports sur 2018	
Budget principal	51 %	66 %	93 %
Budget annexe Eau	48 %	67 %	97 %
Budget annexe Assainissement	77 %	93 %	66 % *

* ce faible taux est dû principalement à l'estimation excessive de la rémunération du délégataire.

- **Le Compte Administratif 2017 des budgets annexes de zones**

- B.1- Budgets annexes de la zone Ecopole, et de la zone plaine de Montmajour**

Aucune opération n'a été constatée en 2017, les résultats cumulés sont identiques à ceux de 2016, à savoir :

- Pour la zone Ecopole un excédent de fonctionnement de 350 776,15 € et un déficit d'investissement de 105 176,08 €,
- Pour la zone plaine de Montmajour un excédent de fonctionnement de 1 300 127,61€ et un déficit d'investissement de 292 631,44 €.

- B.2- Budgets annexes de la zone du Fer à cheval, et de la zone du Roubian**

Les résultats de 2017 dégagent :

- Pour la zone du Fer à cheval, un déficit d'investissement de 787,50 € ; le résultat cumulé d'investissement génère un déficit de 359 695,64 € ;
- Pour la zone du Roubian, un déficit de fonctionnement de 44 927,27 €, et un excédent d'investissement de 50 128,45 €. Le résultat cumulé de fonctionnement se traduit par un déficit de 71 949,02 € et le résultat cumulé d'investissement correspond à un déficit de 2 735 053,05 €.

- **Vote du Budget Primitif 2018**

Le budget primitif traduit les orientations budgétaires 2018 soumises au vote de l'assemblée délibérante dans sa précédente séance.

Il vous est présenté dans ce document l'ensemble des budgets : le principal, les deux budgets annexes eau et assainissement, ainsi que les quatre budgets annexes de zones.

Il est à noter que ce devrait être la dernière année que le transport ne fait pas l'objet d'un budget annexe.

Côté recettes, ce projet de budget a été élaboré sur la base d'une fiscalité constante (hormis la taxe GEMAPI qui entrera en vigueur cette année et qui permettra de financer des investissements dans le domaine de la lutte contre les inondations.)

- **Le Budget Primitif 2018 consolidé : principal, eau, et assainissement**

ACCM, bien que non contrainte par la loi de respecter le cadre de la contractualisation financière « incitative », s'est efforcée de tendre vers le respect des indicateurs de performance.

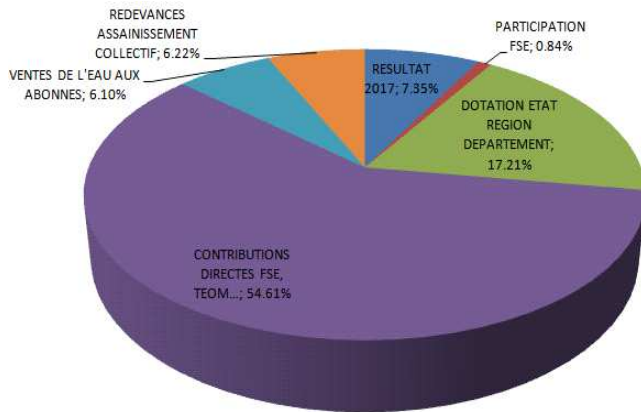
Ce budget est réalisé :

- Dans la perspective d'une évolution institutionnelle majeure (fusion des 3 intercommunalités du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dont les contours et les conséquences financières ne sont pas encore définis,
- Dans le cadre de la fin d'un cycle ambitieux d'investissement qui s'est traduit de façon particulièrement exceptionnelle en 2018,
- En intégrant de nouveaux transferts de compétences (tourisme notamment) qui renforcent l'intégration communautaire.

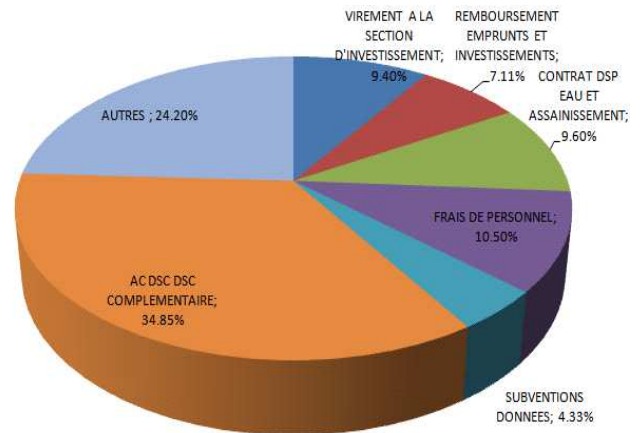
A.1- Section fonctionnement

Le budget se monte à 114,38 M € et se répartit comme suit :

RECETTES



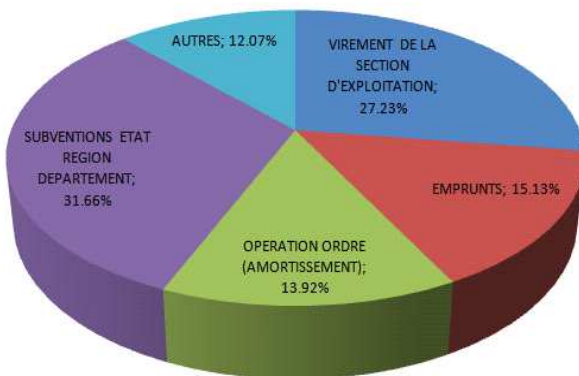
DEPENSES



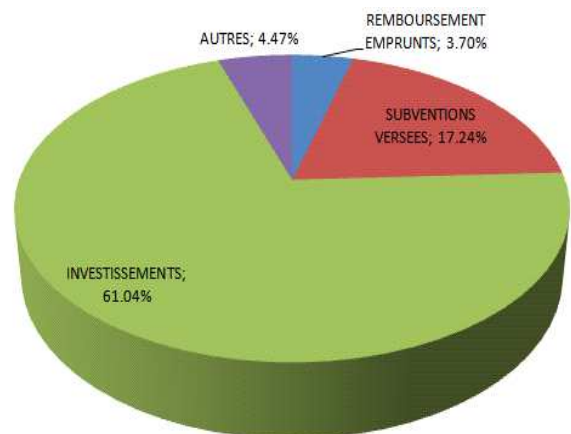
A.2- Section investissement

Le budget se monte à 56,01 M€ et se décompose comme suit :

RECETTES



DEPENSES



- **Le budget Primitif 2018 des 4 budgets annexes de zones**

Le projet de budget 2018 de ces zones anticipe, en recettes, sur les perspectives de vente anticipées raisonnablement par les services.